

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 12 (1941)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le 650me anniversaire de la Confédération  
**Autor:** Bessire, P.-O.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825463>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. R. STEINER Delémont — Tél. 2.15.83	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 9.40.07	Caissier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 2.16.57
--	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;  
le numéro : fr. 0.50. — **Annonces** : S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J., Delémont.

## SOMMAIRE :

Le 650<sup>me</sup> anniversaire de la Confédération, P.-O. Bessire. — L'organisation et l'activité de l'Office cantonal de l'économie de guerre, Dr Berset.

## Le 650<sup>me</sup> anniversaire de la Confédération

Le 650<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Suisse a été célébré dans un pieux recueillement. Il a été marqué dans toute la Suisse par des cérémonies d'une noble simplicité. Des actions de grâces sont

montées vers Dieu. Un feu symbolique a été allumé sur la prairie sacrée du Rütli, et la flamme du souvenir a été transmise à toutes



Couverture du « Livre blanc » de Sarnen.

les communes du pays, jusqu'aux hameaux les plus reculés. Notre peuple unanime a communié dans le culte des aïeux, de la patrie et de son histoire.

Il ne m'appartient pas de refaire, après les journaux, le récit de ces heures solennelles. Je ne répéterai pas ce que nos orateurs officiels ont pu dire sur nos places publiques. On se plaît à constater toutefois que les noms de nos héros nationaux, — Wal-



Guillaume Tell vise la pomme

ter Fürst, Werner Stauffacher, Arnold de Melchtal et même Guillaume Tell, — sont revenus souvent sur les lèvres de nos magistrats et sous la plume de nos publicistes. Il était de bon ton naguère de nier jusqu'à leur existence. Les historiens contemporains ont réhabilité leur mémoire. S'appuyant sur les textes, ils ont reconnu que les récits du *Livre blanc*, de Sarnen, et des chroniques du moyen âge relatifs à nos traditions nationales étaient conformes pour l'essentiel à la vérité historique.

On a pris l'heureuse habitude de faire lire, au cours des fêtes commémoratives du 1<sup>er</sup> août, le Pacte fédéral de 1291. Ce document est, comme on le sait, un chef-d'œuvre de politique et de diplomatie ; mais son texte est d'une telle complexité dans sa concision voulue, que l'on est en droit de se demander si la foule qui se presse autour de nos orateurs est capable d'en saisir le sens profond, alors que les spécialistes eux-mêmes ne sont pas toujours

d'accord entre eux sur la façon dont il convient d'en interpréter certaines clauses. Quant à nos orateurs, ils en sont généralement restés aux vieux clichés et aux formules surannées qui avaient cours déjà il y a une cinquantaine d'années. Depuis lors, la science historique a fait en Suisse des pas de géants.

En 1891, le professeur W. Oechsli, de Zurich, publia sur l'ordre du Conseil fédéral, à l'occasion du sixième centenaire de l'alliance perpétuelle, un ouvrage volumineux intitulé *Les Origines*



Le serment du Rütli.

*nes de la Confédération suisse.* Il est regrettable que, malgré la « malice des temps », nos autorités fédérales n'aient pas songé à faire paraître, en 1941, un livre de ce genre et qu'elles n'aient pas chargé nos historiens, ou l'un d'entre eux, de le composer avec la mission d'y exposer, en toute objectivité, la nouvelle façon de voir, d'envisager et de concevoir notre histoire nationale. Les pouvoirs publics ont fait distribuer dans toutes les écoles de la Suisse un bréviaire du citoyen, *Nos Libertés*. C'est un recueil de morceaux choisis qui ont peu de liens entre eux et qui, pour la plupart, sont périmés. Ce n'est pas avec ce prétendu bréviaire, où il y a cependant d'excellentes pages, que nos publicistes et nos orateurs sortiront de l'ornière où ils se sont embourbés.

On aura remarqué avec quel ensemble et quelle insistance tous ceux qui furent chargés, le 1<sup>er</sup> août dernier, d'enseigner le peuple ont parlé du miracle suisse, des origines providentielles de notre pays et des forces mystérieuses ou des impondérables qui auraient contribué à le faire naître, à le maintenir et à le développer. S'ils avaient lu ou consulté seulement les livres d'histoire de ces dernières années, ils auraient tenu un autre langage. Nous sommes en effet fixés sur nos origines et le mystère qui les couvrait est aujourd'hui à peu près dissipé.

Dans une de ses évocations, le poète Gottfried Keller écrivait déjà « qu'une idée invisible, flottant sur nos montagnes, s'était concrétisée dans la nation singulière qui est la nôtre ». Les poètes sont des visionnaires et parfois des prophètes ; ils montrent la voie aux historiens et les dirigent souvent : « Peu à peu, dit encore G. Keller, une communauté aux aspects variés s'est agrégée à un noyau central extrêmement ancien ; elle en a adopté les traditions populaires, dont elle a fait un patrimoine commun à tous et qu'elle s'efforce de faire valoir. »

Cette idée subtile en suspension sur les Alpes et les vallées qui s'en détachent, ce fluide magnétique, cet impondérable, c'est l'instinct d'association ou l'esprit communautaire, avec toutes les vertus morales et sociales que celui-ci comporte : le sens de la solidarité, de l'entraide et du secours mutuel, et, pour la communauté elle-même, le goût de l'indépendance et l'amour de la liberté. C'est là ce don, cet insigne cadeau que la Providence a placé dans le berceau de la Confédération. Et les Alpes, dit en substance K. Meyer, qui, dès l'époque du mouvement communal au moyen âge, abritèrent le berceau de nos libertés, furent les assises de notre formation politique, l'asile des libres communautés paysannes, l'appui de nos villes constituées en communautés urbaines ou corporations bourgeoises, le ciment de nos alliances fédérales. »

La communauté, on le sait, est un groupement d'un plus ou moins grand nombre de familles, sortant généralement de la même souche, ayant par conséquent une façon identique de vivre et de sentir, de penser et de croire, unies entre elles par les mêmes aspirations, les mêmes us et coutumes, les mêmes traditions. Les membres d'une communauté sont, le plus souvent, des hommes libres : ils se réunissent périodiquement pour discuter de leurs affaires, pour se consulter réciproquement, pour délibérer et pour prendre en commun les mesures qu'exige l'intérêt général. Ils ont le droit d'édicter des règlements, de prélever des impôts et de porter les armes. Ils peuvent joindre leurs efforts contre un ennemi qui les menace tous. Ceux d'entre eux qui exercent le plus d'influence dans la vie et l'activité de la communauté sont, il va de soi, les pères de famille, qui, à leur tour, reconnaissent l'autorité d'un chef, le plus ancien, le plus éloquent ou le plus énergique. En résumé, la communauté est une république aux tendances démocratiques ; le peuple est le souverain. Les communautés rurales ou paysannes, — Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris et Appenzell, —



gardèrent la forme de la communauté foncière ou corporation de la marche ; l'autorité suprême en était la landsgemeinde, présidée par le landamman. Les communautés urbaines ou bourgeoises, — Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, — furent, dès le moyen âge, des États.

Jetez les yeux sur une carte de géographie politique de l'Europe centrale en 1291. Vous y verrez, du lac de Constance au lac Léman, toute une chaîne de communautés libres qui devinrent la colonne vertébrale ou, si l'on veut l'armature de l'État en formation, la Confédération suisse. C'est donc dans ces communautés



La bataille de Morgarten

qu'il faut rechercher les origines de la nation helvétique, son génie propre et sa raison d'être.

En outre, de part et d'autre de la chaîne des Alpes, dans les vallées tessinoises et grisonnes, exposées au midi, et depuis les Préalpes jusqu'au bord du Rhin et jusque dans les vallées et les hauts plateaux du Jura, il y avait, au XIII<sup>e</sup> siècle, des hommes libres ou francs, dispersés dans les seigneuries féodales ou réunis en communautés, citadines ou paysannes. Ces hommes de la plaine, de la vallée ou de la cité, — laboureurs et bourgeois,

artisans, petits propriétaires ou marchands, — ressemblaient peu, extérieurement, aux rudes et indomptables habitants des vallées alpestres ; mais il y a en histoire des facteurs d'ordre psychologique d'une importance capitale, qui échappent aux esprits superficiels. Nous savons aujourd'hui que toutes les communautés libres, des Grisons au Jura, de Genève aux montagnes de l'Appenzell, étaient animées des mêmes sentiments, qu'elles partageaient les mêmes idées et que les mêmes affinités morales, les mêmes conceptions républicaines et démocratiques de la société les rapprochèrent invinciblement les unes des autres, les unirent et les fondirent ensemble, créant de cette façon la Confédération. Ainsi la démocratie et la liberté ont trouvé en Suisse un terrain tout préparé.

Après des progrès assez rapides qui aboutirent à la formation du Corps helvétique, c'est-à-dire à la Ligue des XIII Cantons et aux communautés qui lui furent agrégés, la Suisse, malgré sa puissance militaire, s'arrêta net dans son développement territorial. On s'est beaucoup étonné de ce brusque arrêt, que l'on a attribué à différentes causes : aux frontières naturelles, à la démoralisation qui suivit les guerres de Bourgogne, aux discordes qui divisaient les cantons-campagne et les cantons-villes, à la défaite de Marignan. A la vérité, c'est ailleurs qu'il en faut chercher la raison, et cette raison la voici : la Confédération ne s'est pas étendue davantage parce qu'elle n'a plus trouvé autour d'elle de régions animées de l'esprit communautaire et parce qu'elle s'est heurtée à des territoires où le gouvernement était autoritaire, féodal et monarchique. Ne prenons qu'un exemple, celui de l'ancien Evêché de Bâle, le Jura bernois actuel. On y trouve, au moyen âge, des communautés urbaines et rurales, qui furent constituées de bonne heure et qui s'unirent, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, aux villes de Bâle, de Soleure et de Berne par des traités d'alliance ou de combourgeoisie : Bienne et l'Erguel, La Neuveville et la Montagne de Diesse, la Prévôté de Moutier-Grandval, le Laufonnais et la ville de Delémont, avec les Treize villages francs de sa vallée. Au nord comme à l'ouest, en Alsace et en Bourgogne, la Principauté épiscopale était bornée par des seigneuries, dont les sujets étaient menés rudement par les barons.

Tout bien considéré, la Confédération suisse vit, se maintient suivant les principes communautaires qui viennent d'être exposés. Ces principes ont un caractère permanent, une portée universelle et une valeur éternelle, comme le Pacte de 1291. Ils sont à la base même de ce qu'on appelle couramment aujourd'hui la *Communauté helvétique*.

P.-O. Bessire.

*Remarque.* — Les gravures ci-dessus sont tirées du tome I de l'*Histoire du peuple suisse par le texte et par l'image*.